



[La Prévoyance] Particulier

garanties

Garanties 2007

Garantie Familiale Accident

[des solutions] pour **tous** et pour **chacun**



*L'assurance sérénité
de la vie privée*


april
ASSURANCES



Garantie Familiale Accident

Une garantie forfaitaire pour couvrir toute la famille en cas d'accidents de la Vie Privée

Points forts

- Invalidité garantie dès 5 %
- Adhésion possible jusqu'à 74 ans
- Indemnisation forfaitaire
- Assistance médicale et psychologique complète

Pourquoi souscrire la Garantie Familiale Accident

Les accidents de la vie courante sont largement sous estimés, alors qu'ils constituent la première cause d'accident en France. Ils touchent chaque année 8 millions de personnes victimes d'accidents domestiques en France.

Avec la Garantie Familiale Accident, l'ensemble de la cellule familiale est couvert dans le cadre de la Vie Privée dans les cas suivants :

- les accidents domestiques (chute, brûlure...) ou occasionnés lors de la pratique d'un sport (hors sport dangereux), d'un loisir,
- les accidents médicaux (ex : paralysie après une intervention bénigne...),
- les agressions ou attentats,
- les catastrophes naturelles (inondation, tempête,...).

Les accidents de la circulation (que vous soyez conducteur, passager, piéton) sont indemnisés si vous souscrivez la garantie 2.

En cas de décès accidentel, le capital garanti est versé à vos bénéficiaires.

En cas d'invalidité totale ou partielle **dès 5 %**, ou 30% selon votre choix, nous nous engageons à verser immédiatement et après expertise 2/3 du montant du capital garanti en cas d'invalidité (le taux d'invalidité définitif sera déterminé dès consolidation par un expert).

Vous bénéficiez d'une indemnisation forfaitaire : vous savez dès la souscription combien vous percevrez en cas d'accident, contrairement aux contrats labellisés "GAV" (cf. calcul du capital invalidité ci-contre).

Cette indemnisation vient **en plus** des remboursements de soins pris en charge par votre Régime Obligatoire.

> Une assistance médicale et psychologique complète :

- En cas d'accident de la vie privée, vous pouvez être confronté à un handicap grave ou même au décès de l'un de vos proches. Nous pourrions vous proposer de contacter notre partenaire SOLAREH, qui a mis en place des méthodes adaptées pour vous aider à surmonter la situation, et qui dispose d'un réseau de psychologues dans toute la France (consultation en face à face).
- Sur simple appel, contactez APRIL Assistance 24h/24 (pour les résidents en France métropolitaine), vous bénéficiez entre autre de l'organisation de la livraison de médicaments, de l'organisation et de la prise en charge de la garde d'animaux lors de votre hospitalisation, de la recherche d'une aide médicale, infirmier, kinésithérapeute...

> Quelques exemples de taux d'invalidité fonctionnelle moyen

- | | |
|---|------------------|
| ■ amputation complète de l'auriculaire gauche : | 5 % |
| ■ réduction de l'acuité visuelle d'un œil à 3/10 ^e : | 8 % |
| ■ fracture de la jambe : | 10 à 30 % |

Nouveau

Une large majorité des victimes d'accidents de la vie n'est pas indemnisée faute de responsable, alors que celles-ci peuvent conserver des séquelles importantes.



> Choix des garanties

Garantie 1 : accidents de la vie privée (hors accidents de la circulation)

ou

Garantie 2 : accidents de la vie privée + accidents de la circulation

> Choix du niveau de garanties

Garanties	Niveau 1	Niveau 2
Décès et Invalidité	75 000 €	150 000 €

Montant des garanties pour les enfants de moins de 25 ans :

20 % du capital assuré en cas de décès, 100 % du capital assuré en cas d'invalidité.

Ce capital est versé deux fois aux enfants bénéficiaires en cas de décès simultané des parents assurés.

Nouveau

Avec notre engagement de gestion en 24 heures, le capital est versé dans les plus brefs délais.

Pour des niveaux de garantie supérieurs, contactez nos conseillers au 0 891 46 9000.

> Choix de la franchise relative d'invalidité

Indemnisation en cas : d'invalidité dès 5 % ou d'invalidité dès 30 %

> Calcul du capital versé en cas d'invalidité

Il sera servi partiellement pour une invalidité comprise entre 5 et 66 % ou 30 et 66 % et sera égal à $N/66 \times \text{capital total}$ ($N = \text{Taux d'invalidité}$).

Il sera servi totalement en cas d'invalidité égale ou supérieure à 66 %.

> Règles de souscription

- **Age limite à l'adhésion : 74 ans**
(votre âge est celui que vous aurez au 31 décembre de l'année d'adhésion)
- **Age limite à l'adhésion de l'enfant : 25 ans**
- **Tarif adulte : adulte seul**
- **Tarif couple : 2 adultes (mariés, concubins ou pacsés)**
- **Tarif famille monoparentale : un adulte avec enfant(s)**
- **Tarif famille : couple avec enfant(s)**

Important

Vous pouvez être couvert même si vous pratiquez un sport "dangereux" comme le parachutisme, l'ULM, ... (cf. paragraphe 7 des Conditions Générales).

Cotisations

Garantie Familiale Accident : Cotisations mensuelles TTC 2007 en euros. Tarif pour les assurés ayant moins de 65 ans

> Garantie 1 : Garantie accidents de la vie privée (hors accidents de la circulation)

	Franchise 5 %		Franchise 30 %	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2
Adulte	5,64	11,27	4,26	8,52
Couple	9,63	19,24	7,28	14,57
Famille monoparentale	9,08	18,14	6,32	12,64
Famille	13,07	26,11	9,34	18,69

Attention

**Pour les sports dangereux : majoration de la cotisation de + 50 %
(cf paragraphe 7 des conditions générales)**

> Garantie 2 : Garantie accidents de la vie privée + accidents de la circulation

	Franchise 5 %		Franchise 30 %	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2
Adulte	9,83	19,66	7,49	14,98
Couple	16,70	33,41	12,71	25,43
Famille monoparentale	15,81	31,62	10,99	21,99
Famille	22,68	45,37	16,21	32,44

Attention

**Pour les sports dangereux : majoration de la cotisation de + 50 %
(cf paragraphe 7 des conditions générales)**

Pour d'autres niveaux de garantie, nous consulter.

Cotisations

Garantie Familiale Accident :
Cotisations mensuelles TTC 2007 en euros.
Tarif pour un assuré âgé de 65 ans à 74 ans

> Garantie 1 : Garantie accidents de la vie privée (hors accidents de la circulation)

	Franchise 5 %		Franchise 30 %	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2
Adulte	7,05	14,09	5,33	10,66
Couple	11,04	22,06	8,35	16,71
Famille monoparentale	10,49	20,96	7,39	14,78
Famille	14,48	28,93	10,41	20,83

Attention

**Pour les sports dangereux : majoration de la cotisation de + 50 %
 (cf paragraphe 7 des conditions générales)**

> Garantie 2 : Garantie accidents de la vie privée + accidents de la circulation

	Franchise 5 %		Franchise 30 %	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2
Adulte	12,29	24,58	9,37	18,73
Couple	19,16	38,33	14,59	29,18
Famille monoparentale	18,27	36,54	12,87	25,74
Famille	25,14	50,29	18,09	36,19

Attention

**Pour les sports dangereux : majoration de la cotisation de + 50 %
 (cf paragraphe 7 des conditions générales)**

Pour d'autres niveaux de garantie et pour 2 assurés âgés de 65 à 74 ans, nous consulter.

APRIL Assurances à vos côtés

Spécialiste de l'assurance de personnes, APRIL Assurances conçoit des solutions d'assurances santé et prévoyance simples et innovantes pour les particuliers, les dirigeants d'entreprises et les indépendants. Elle propose également une gamme complète de contrats d'assurance de prêt. Depuis sa création, APRIL Assurances s'engage à apporter une satisfaction optimale à ses assurés par des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services et d'une qualité de gestion hors normes en 24 heures.



Santé et Prévoyance individuelle Tél. **0891 46 9000** (0,23 € TTC/min)



Assurance de Prêt Tél. **0891 46 6000** (0,23 € TTC/min)

www.april.fr

[Notre engagement, votre satisfaction]

Satisfaction clients assurés*



Satisfaction Assureurs-conseils*



Une société certifiée
ISO 9001 version 2000

Des solutions pour tous et pour chacun

APRIL propose des gammes de solutions complètes et diversifiées, lui permettant de répondre aux attentes de chacun (familles, salariés, emprunteurs, seniors, dirigeants, travailleurs non salariés, étudiants, voyageurs...) et à tous les moments de leur vie.



assurance automobile et habitation www.april-iard.fr



épargne, retraite et défiscalisation www.april-patrimoine.fr



assurance individuelle et collective des expatriés, impatriés et voyageurs www.april-mobilite.fr

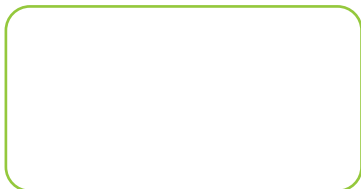
APRIL GROUP, changer l'image de l'assurance

A sa création en 1988, APRIL GROUP a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au cœur de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de **2 millions d'assurés** qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens aux **2 000 collaborateurs et 30 sociétés du groupe**.

Depuis 1997, APRIL GROUP est coté à la Bourse de Paris (SBF 120) et son titre a connu une **hausse de 84,7%** en 2005.

Pour en savoir plus, contactez votre assureur-conseil



APRIL ASSURANCES UNE SOCIÉTÉ APRIL GROUP

Siège social,

27 rue Maurice Flandin - BP 3261
69403 Lyon Cedex 03

Fax 04 78 53 65 18 - Internet www.april.fr

S.A. au capital de 500 000 € à Directoire et Conseil de Surveillance - RCS Lyon 428 702 419
Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 609 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles - 61 rue Taibout - 75436 Paris cedex 09

april
ASSURANCES